

## Ateliers du mercredi

## Choix des activités - CP au CM2

## **Quelques rappels**:

Vous inscrivez votre enfant pour les activités du mercredi matin, sachant que vous avez toujours la possibilité d'annuler sa participation, mais que toute annulation tardive entraînera une facturation.

- Un cycle d'activités concerne les mercredis entre deux périodes de vacances.
- Sauf avis contraire, votre enfant est inscrit pour l'année scolaire.
- Chaque mercredi il aura à choisir deux activités devant correspondre à sa classe, une à caractère sportif et l'autre de moindre intensité physique. Ces activités prévisionnelles sont susceptibles de modification.
- Pour des questions d'organisation la présente fiche complétée devra être retournée en mairie ou à l'adresse mail suivante : mairie@bieville-beuville.fr au plus tard le 23 février 2023.
- Les inscriptions au centre de loisirs du mercredi après-midi, doivent se faire <u>impérativement</u> auprès du Secteur Enfance Jeunesse.

## ACTIVITES DU MERCREDI – DU 13 MARS AU 17 AVRIL 2024 INCLUS

Nom / Prénom de l'enfant	Classe

1 <sup>ère</sup> heure		2 <sup>ème</sup> heure	
ACTIVITE CHOISIE		ACTIVITE CHOISIE	
(cocher la case correspondante un seul choix)		(cocher la case correspondante un seul choix)	
Bibliothèque (CP – CE1 – CE2 – CM1)		Bibliothèque (CP - CE1 – CE2 – CM1)	
Badminton (CP–CE1–CE2)		Badminton (CE2-CM1-CM2)	
Création d'un film (CE2 - CM1 – CM2)		Création d'un film (CP - CE1 – CE2)	
Initiation à la création musicale (CP - CE1 – CE2)		Initiation à la création musicale (CE2 – CM1 - CM2)	
Pyrogravure (CE2 - CM1 – CM2)		Pyrogravure (CE2 – CM1 – CM2)	
Judo (CE2 - CM1 – CM2)		Judo (CP-CE1 – CE2)	
Relaxation (CP – CE1 – CE2 – CM1 – CM2)		Ateliers créatifs (CP-CE1-CE2-CM1-CM2)	

<sup>\*</sup> Pour les activités sportives les chaussures de sport sont indispensables.

Date et signature du responsable légal.